

## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

19-09-198

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents :

Patrick NIVET, Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES

### CRÉATION DE TARIFS POUR LE CENTRE ÉQUESTRE DE LA VILLE DE LIBOURNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 25 juin 2019 relative à la gestion du poney club et du centre équestre de la ville de Libourne qui actualise de la grille tarifaire, dans laquelle figurent les tarifs des forfaits 35 séances pour l'année 2019/2020,

Considérant que les tarifs de ces séances découlant d'un quotient familial ont été omis,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( 30 conseillers présents et ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- valide les tarifs suivants applicables à compter de septembre 2019 :

	Forfait annuel de 35 séances - hors vacances scolaires			Forfait demi-saison à partir du 1 <sup>er</sup> février 2020
	Baby	Junior	Adulte	
Tranche 1 Quotient familial inférieur à 457 €	231 €	278 €	306 €	½ tarif
Tranches 2 à 5 Quotient familial entre 457 € et 914 €	334 €	401 €	441 €	
Tranches 6 et 7 Quotient familial entre 915 € et 1219 €	411 €	494 €	543 €	
Quotient familial supérieur à 1219 €	514,10 €	617,32 €	679,05 €	

Les usagers refusant de fournir les documents nécessaires au calcul du quotient se verront appliquer le tarif le plus élevé.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne 30.09.2019

Le Maire,  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

**19-09-199**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVÉAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVÉAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

SIGNATURE DE LA CONVENTION 2019 DE REVERSEMENT DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS) ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LA CALI

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 63 ;

Vu le décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur la voirie ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2333-87-III et R2333-120-18 ;

Vu la délibération de la ville de Libourne en date du 18 septembre 2018 relative à la signature de la convention 2018 de reversement du forfait post stationnement (FPS) à La Cali ;

Considérant que suite à la réforme sur la dépenalisation du stationnement payant entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le stationnement payant est devenu une modalité d'occupation du domaine public et son non-paiement donne lieu à l'établissement d'un forfait post stationnement ;

Considérant que conformément à l'article L2333-87 du CGCT, le produit des forfaits de post-stationnement finance les opérations destinées à améliorer les transports en commun ou

respectueux de l'environnement et la circulation. Si la commune, la coopération intercommunale ou le syndicat mixte qui a institué la taxe est compétent en matière de voirie, une partie de ce produit peut être affectée à des opérations de voirie ;

Considérant que les statuts de La Cali lui confèrent la compétence en matière d'organisation de la mobilité et de création ou d'aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;

Considérant que les communes restent compétentes en matière de voirie communale et le pouvoir de police du stationnement est conservé par les maires ;

Considérant que conformément à l'article L23333-120-18 du CGCT La Cali ne disposant pas de l'intégralité de la compétence en matière de voirie, une convention doit être établie avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour fixer la part des recettes issues des forfaits post stationnement perçues par la ville de Libourne et reversée à La Cali déduction faite des coûts de mise en œuvre des FPS ;

Considérant que le stationnement payant n'est institué que sur le territoire de la commune de Libourne ;

Considérant que les dépenses en matière de stationnement restent en totalité à la charge de la ville de Libourne à savoir l'entretien des parc de stationnement, l'acquisition et la maintenance des horodateurs, la surveillance du stationnement payant sur voirie, la gestion administrative et financière du stationnement payant, la réalisation de pistes cyclables .....

Vu l'avis de la commission des finances du 17 septembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( 31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- décide que l'intégralité du produit du forfait post-stationnement 2019 est conservé par la ville de Libourne qui l'utilisera pour financer des opérations de voirie destinées à améliorer la circulation et notamment celle des transports en commun, développer des mobilités douces ou respectueuse de l'environnement
- approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la Ville de Libourne et La Cali relative à la répartition des recettes issues du FPS 2019
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Faït à Libourne 30.09.2019  
Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

19-09-200

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35  
Date de convocation : 13 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

RECHERCHE DE COFINANCEMENT POUR UNE MISSION D'INGÉNIERIE SOLIDAIRE  
« LIBOURNE, VILLE INCLUSIVE » DANS LE CADRE DU CONTRAT « ACTION CŒUR DE  
VILLE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet urbain de la Ville « Libourne 2025 - La Confluente »,

Vu la Convention Territoriale d'Equilibre Concertée signée entre le CCAS et le Département de la Gironde, par délibération du CCAS du 2 juillet 2018,

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'Etat et les partenaires du contrat, le vendredi 28 septembre 2018,

Vu la convention « Ville d'Equilibre » signée entre la Ville de Libourne et le Département de la Gironde le vendredi 28 septembre 2018,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 septembre 2019,

Considérant l'intérêt d'adhérer au Réseau Français « Ville Amie des Aînés » et de renforcer le schéma d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap,

Considérant la nécessité de disposer d'une mission d'ingénierie s'appuyant sur les politiques de destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, portées notamment par le CCAS de Libourne,

Considérant l'intérêt de s'appuyer sur les huit thématiques mises en avant par l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'adhésion à ce réseau : habitat, transports et mobilité, bâtiments et espaces extérieurs, information/communication, lien social et solidarité, participation citoyenne et emploi, autonomie / services de soins ; culture et loisirs, et de travailler également sur l'accessibilité des services, publics ou non sur la Ville,

Selon le protocole de Vancouver de 2008 de l'OMS, un audit urbain sur les domaines cités doit être réalisé afin de pouvoir prétendre à cette labellisation. Il sert d'appui pour une vision transversale sur les attentes des personnes âgées et de celles en situation de handicap. La démarche porte sur l'ensemble des politiques publiques portées par la Ville de Libourne et son CCAS, la Communauté d'Agglomération du Libournais et son CIAS, avec leurs partenaires, au profit du territoire communal et de ses habitants.

Au-delà du plan d'actions qui en découlerait, la démarche vise à changer le regard porté sur les publics cités, à les concerter sur toute action qui pourrait les impacter, à favoriser dans la mesure du possible, leur inclusion.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès de cabinets spécialisés.

La Ville de Libourne a décidé de porter le fonctionnement de ce projet pour un budget total réajusté et prévisionnel de 39 125 € HT et souhaite solliciter des subventions auprès des acteurs publics de la solidarité : Département de la Gironde, Banque des Territoires...

Le calendrier de réalisation de ce projet est prévu est le suivant :

2019	Lancement des études
2020	Fin des études et lancement du plan d'actions
2021-2023	Déroulement du plan d'actions

Considérant le budget total estimatif d'un montant de 39 125 € HT,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( 31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant	%
Ville de Libourne (autofinancement)	8 415 €	21,50
Banque des territoires	11 270 €	28,80
Département de la Gironde	19 440 €	49,70
<b>Total</b>	<b>39 125 €</b>	<b>100 %</b>

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions au financement de l'opération précitée,

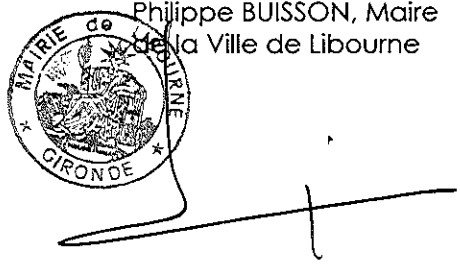
- autorise la perception des subventions obtenues.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019  
Reçu en préfecture le 26/09/2019  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_200-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 26.09.2019  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 26/09/2019

Reçu en préfecture le 26/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_200-DE



## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

19-09-201

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUCHEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents :

Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUCHEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES

### REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 septembre 2019,

La ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite à l'enlèvement d'un véhicule sur la voie publique et à son transfert auprès de la fourrière.

Le 03/06/2019 la personne a stationné son véhicule dans l'enceinte du Parking Aristide Briand pour une durée de huit jours. Lors de son arrivée, elle n'a pas constaté de panneau interdisant le stationnement pour la réalisation de travaux.

En effet, l'installation des panneaux pour la tonte des herbes envahissantes a été effectuée après le 03/06/2019.

Le 11/06/2019, le requérant a voulu récupérer son véhicule, mais ce dernier se trouvait en fourrière.

Les frais facturés s'établissent à un montant de 125,51€.

C'est pourquoi, considérant la particularité de cette demande,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

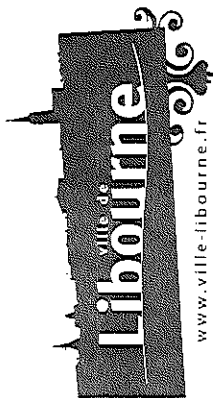
- autorise le remboursement des frais avancés
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 30.09.2019  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne





BUDGET PRINCIPAL  
REMISES GRACIEUSES

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2019	Encaissement régisseur: 2019	QUINVEROS Josias	125,51 €	Remboursement d'une fourrière

**TOTAL 125,51 €**

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_201-DE